

Généralités

Tous les sols vinyles Quick-Step Vinyl peuvent être utilisés conjointement à un chauffage au sol « basse température », dans le respect des conditions mentionnées ci-dessous. Cela vaut pour les systèmes de chauffage au sol équipés de composants chauffants (eau chaude ou électricité) intégrés au support (noyés dans la chape). Les films chauffants ou autres « nouveaux » systèmes placés SUR la chape ou un support en bois, ne sont pas adaptés pour les sols Quick-Step Vinyl.

La résistance thermique maximale autorisée (R) du revêtement de sol utilisé conjointement à un plancher chauffant est de 0,15 m².°K/W. Pour un plancher rafraîchissant, la limite est de 0,09 m².°K/W. Les valeurs correspondantes pour Quick-Step Vinyl sont les suivantes :

Système de revêtement de sol (avec sous-couche)	Épaisseur	Résistance thermique totale (R)
2,5mm Vinyl Flex à coller en plein	2,5 mm	0,015 m ² .°K/W
4,5mm Vinyl Flex (sans sous-couche)	4,5 mm	0,020 m ² .°K/W
4,5mm Vinyl Flex (+ Comfort)	4,5 mm + 1,15 mm	0,040 m ² .°K/W
4,5mm Vinyl Flex (+ Heat)	4,5 mm + 1,55 mm	0,030 m ² .°K/W
4,5mm Vinyl Flex (+ Transit)	4,5 mm + 1,2 mm	0,066 m ² .°K/W
5mm Alpha Vinyl (sans sous-couche)	5 mm	0,025 m ² .°K/W
5mm Alpha Vinyl (+ Comfort)	5 mm + 1,15 mm	0,045 m ² .°K/W
5mm Alpha Vinyl (+ Heat)	5 mm + 1,55 mm	0,035 m ² .°K/W
5mm Alpha Vinyl (+ Transit)	5 mm + 1,2 mm	0,070 m ² .°K/W

Caractéristiques du chauffage au sol et du support

Le type de chape et la méthode de pose, conjugués au chauffage au sol, doivent être conformes aux instructions des fournisseurs de la chape et du système de chauffage au sol.

Pour obtenir une répartition homogène de la chaleur sur toute la surface, la distance entre les éléments chauffants ne doit pas être supérieure à 30 cm. La profondeur des éléments est déterminée par l'installateur du plancher chauffant (> 4 cm).

Le support doit être suffisamment SEC dans toute son épaisseur lors de la pose du revêtement de sol. On doit atteindre un maximum de 1,5 % selon la méthode CM pour supports base ciment et un maximum de 0,3 % pour les chapes anhydrites. Ceci ne peut être garanti dans de nouveaux bâtiments qu'après une première mise en chauffe (intervenant avant la pose du revêtement. Démarrez le chauffage au sol progressivement (5 °C par jour max.) au moins deux semaines avant de poser votre sol en vinyle, et au moins 21 jours APRÈS le coulage de la chape :

- à 50 % de la capacité pendant 2 semaines
- à 100 % pendant les deux derniers jours

Si possible, laissez le chauffage au sol allumé plus longtemps, ce qui est encore mieux. Pour la chape récemment coulée, suivez les consignes du chapiste pour la période de démarrage et de séchage. Un protocole de chauffage doit être communiqué. Demandez-le si nécessaire.

Instructions de mise en œuvre

La température de pose des sols Quick-Step Vinyl doit être de 18° C au minimum. Ainsi, si la température ambiante est inférieure à 18° C, le chauffage au sol doit être allumé jusqu'à ce que la température de la pièce atteigne les 18° C. Dès lors que la température ambiante atteint les 18° C, vous pouvez désactiver complètement le chauffage.

Bien entendu, les instructions de pose générales pour les sols vinyles Quick-Step sans chauffage au sol sont également valables, sauf mention expresse ci-dessous. Pour la mise en œuvre de sols Vinyl Flex (flottants ou collés en plein), nous vous recommandons vivement d'utiliser des espaces de dilatation de 5 mm et pour Alpha Vinyl des espaces de dilatation de 8 mm. Prévoir un profilé de transition entre les zones avec Plancher chauffant / rafraîchissant et les zones sans ces dispositifs.

APRÈS la mise en œuvre du revêtement de sol, vous devez patienter au moins 48 heures avant de redémarrer le chauffage. Cela doit être fait progressivement (5 °C/jour). La température de contact maximale autorisée sur le sol vinyle Quick-Step est de 28° C. La température maximale de l'eau chaude à la sortie de chaudière est de 45 °C, mais dans la plupart des nouveaux systèmes, elle est beaucoup plus faible.

TOUJOURS changer la température progressivement au début et à la fin d'une période de chauffage.

De préférence, maintenir les conditions climatiques dans les pièces dans la plage de 18 à 30° C :

- Toujours éviter l'accumulation de chaleur provoquée par les moquettes ou tapis posés sur le sol ou les espaces insuffisants entre les meubles et le sol.
- Le changement de températures au fil des saisons peut provoquer un changement de dimensions.

Plancher rafraîchissant

Pour éviter d'endommager le revêtement de sol, la température de l'eau de refroidissement fournie ne doit pas passer en dessous d'un certain seuil dit « point de rosée ». Toute température inférieure génère un phénomène de condensation et risque de provoquer des désordres.

Les thermostats de la pièce ne doivent jamais être réglés à une température inférieure de 5 °C à la température ambiante. Ainsi, avec une température ambiante de 25 °C, la température du thermostat de la pièce ne doit pas être inférieure à 20 °C. Le circuit de refroidissement doit être muni d'un dispositif de régulation empêchant la température du liquide de refroidissement de passer en dessous de la plage de 18 à 22 °C. Cette dernière est variable en fonction de la zone climatique dans laquelle l'on pose le sol. Dans les zones à humidité relativement élevée, la température minimale est fixée à 22 °C ; à des niveaux d'humidité et de température moyens, ce seuil descend jusqu'à 18 °C. À défaut de respecter ces instructions, la garantie du sol Quick-Step Vinyle sera caduque.

Pour toutes autres questions ou difficultés, veuillez contacter notre service technique :

Unilin Flooring, Technical Services - Ooigemstraat 3
8710 Wielsbeke - Belgique, Europe
Adresse électronique : technical.services@unilin.com
Service clients : +32 (0) 56 67 56 56